

Image not found or type unknown



RETARD DE LIVRAISON PRÉVENU 13 JOURS AVANT

Par **VEFA2018**, le **28/12/2018** à **18:09**

Bonjour,rrnrLe promoteur nous informe 13 jours avant la date officielle de livraison d'un retard de livraison dû à une entreprise défaillance.rnQuel est le délai minimum que le promoteur doit nous informe, sachant que nous l'avons contacté plusieurs fois en nous disant qu'il n y aura pas de retard. rnMerci d'avance pour vos réponses.